



AFC
Service des indépendants
Case postale 3937
1211 Genève 3

Madame
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

N/réf. : [REDACTED]
V/réf. : [REDACTED]

Genève, le 10 janvier 2022

ATTESTATION

L'administration fiscale cantonale de la République et canton de Genève certifie que Madame [REDACTED] née le [REDACTED], domiciliée [REDACTED], est inscrite au rôle des contribuables et assujettie de manière illimitée aux impôts cantonal, communal et fédéral direct dans le canton de Genève du 1^{er} janvier 2020 et à la date de la présente.

Cette attestation est établie sous réserve d'un changement de domicile hors du canton de Genève d'ici à la fin de l'année fiscale.



Jean-Luc Roulin
Le chef de service

Dans le nouveau système d'imposition postnumerando annuel valable dès le 1.1.2001, la compétence d'imposer une personne physique pour l'année fiscale entière appartient à son canton de domicile au 31 décembre de l'année fiscale concernée.

L 713A